



AVIS PUBLIC

est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés, que le règlement d'emprunt mentionné ci-dessous, adopté par le conseil municipal de la Municipalité de Mille-Isles lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mars 2024, a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 avril 2024 :

Règlement numéro 2024-02 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 688 262 \$ pour des travaux de remplacement de ponceaux sur le chemin Tamaracouta dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Le règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Mille-Isles, ce jeudi 18 avril 2024.

Directeur général
et greffier-trésorier

Pierre-Luc Nadeau

PUBLIC NOTICE

is hereby given to all who may be concerned that the loan by-law mentioned below, adopted by the Municipal Council of the Municipality of Mille-Isles at a regular sitting held March 6, 2024, and approved by the Minister of Municipal Affairs and Housing on April 5, 2024:

Loan by-law 2024-02 concerning a loan by-law decreeing expenditures and a loan of \$688,262 for culvert replacement work on Tamaracouta Road as part of the Local Roads Assistance Program - Recovery section

This by-law shall come into force today.

The by-law is deposited at the office of the undersigned where any interested person can review it during opening hours.

Given in Mille-Isles, April 18, 2024

Director general
Clerk-treasurer